



Pour diffusion immédiate

## La valeur du travail des paramédics vaut bien un diplôme

**Baie-comeau, le 27 mai 2009** – Dans le cadre des moyens d’action concernant leur intégration dans la nouvelle échelle salariale, plus de 600 paramédics, dont 5 de la Côte-Nord, se sont déplacés afin de participer à une cérémonie symbolique de collation des grades à Montréal le 14 mai dernier. Chacun des paramédics présents a reçu un diplôme. Bien que symbolique, il n’en demeure pas moins que ce diplôme représente une reconnaissance de l’expérience, de leur formation initiale et en cours d’emploi, de leur professionnalisme.

Le message qu’ils ont envoyé au gouvernement est sans équivoque : « Nous exerçons tous la même profession, dans les mêmes conditions, nous avons tous droit à la même reconnaissance de notre travail ».

La formation et les exigences de base ne cessent d’augmenter pour tous les paramédics, quelque soit la formation initiale de chacun, ils exercent tous pleinement la profession. Pourtant, le gouvernement continue à vouloir imposer un régime salarial discriminatoire pour ceux qui n’auraient pas en poche la plus haute diplomation reconnue pour le titre d’emploi. Les plus anciens appliquent les mêmes protocoles que les finissants du DEC alors, pourquoi une rémunération différente?

### Rappel

Les représentants gouvernementaux et du secteur préhospitalier de la FSSS–CSN s’étaient alors entendus pour réévaluer le titre d’emploi de technicien ambulancier (paramédic) en fonction des nouvelles exigences (détention d’un DEC) et de la description de tâches. Quelques mois plus tard, la négociation de la convention collective à la corporation d’Urgence santé avait notamment permis de fixer la rémunération maximale des paramédics à 30,40\$ l’heure, soit le rangement 17 du système d’évaluation des emplois du gouvernement.

Cependant, une première rencontre entre le Conseil du trésor et le secteur préhospitalier, le 17 juin dernier, n’avait permis que de constater le fossé qui séparait les parties. La négociation porte essentiellement sur l’intégration des paramédics dans une nouvelle échelle salariale, en tenant compte de leur degré de scolarité et de leur expérience, par exemple.

L’intégration des paramédics à la nouvelle échelle salariale doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain, mais le gouvernement a maintes fois repoussé la date des négociations et observé un mutisme suspect. Au cours de l’hiver dernier, pour justifier son inaction, il invoquait des problèmes informatiques retardant sa capacité à calculer les coûts de sa proposition.

Le 19 mars dernier, devant le silence de leurs vis-à-vis, les délégués au conseil fédéral de négociation du secteur préhospitalier de la FSSS ont convenu d'un plan d'action incluant la possibilité de recourir à la grève. Le 3 avril, le gouvernement faisait savoir qu'il était « confiant dans sa capacité de commencer la négociation dans la semaine du 18 mai 2009 ». Après 1 an, une première rencontre c'est tenue le 21 mai 2009. Des dates ont été retenues et d'autres devraient s'ajouter. Le message de nos membres était clair lors de cette rencontre, « ce dossier doit être réglé dans les prochaines semaines si on veut éviter une confrontation. Le gouvernement doit revenir sur sa position quant à la possibilité pour les paramédics présentement sur le terrain d'atteindre les 30.40\$ ».

D'autres moyens d'action sont prévus afin d'appuyer notre revendication. Il faut un règlement satisfaisant avant la date d'entrer en vigueur de cette nouvelle échelle soit le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

-30-

Renseignements : Martin Garneau, vice-président F.P.E.S.P.Q. CSN Côte-Nord, 418-445-0020, Pierre Paul, conseiller syndical S.A.M.V.R. CSN Côte-Nord, 418-297-0245